

2021

Politique **environnementale**

.....



Municipalité de
PIEDMONT

ENVIRONNEMENT

MOT DE LA MAIRESSE	3
INTRODUCTION	4
LES GRANDS PRINCIPES	5-6
LES ACTEURS EN ENVIRONNEMENT À PIEDMONT	7-8

01. EAU	02. AIR	03. NUISANCES	04. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	05. SOL
9-14	15-18	19-22	23-26	27-28

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	29
CONCLUSION	31

Sommaire

Chères Piedmontaises et chers Piedmontais,

C'est avec une immense fierté que je tiens à vous dévoiler la toute nouvelle version de la Politique environnementale de la Municipalité de Piedmont assortie d'un plan d'action échelonné sur cinq ans. Il s'agit d'une démarche concrète qui encadre la poursuite de nos actions pour la protection de notre environnement et l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens. Par sa Politique environnementale, Piedmont s'engage à agir résolument selon ses valeurs et ses priorités.

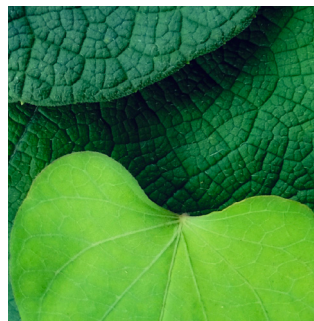
Piedmont se distingue principalement par ses grands espaces verts, ses montagnes et ses multiples infrastructures sportives. Dès le début de son mandat, le conseil municipal a exprimé sa volonté d'en faire davantage pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

Je profite de l'occasion pour remercier particulièrement toutes les personnes : élus, fonctionnaires et citoyens, qui ont participé à la mise à jour de notre Politique environnementale, et qui ont travaillé avec beaucoup d'intérêt sur ce projet rassembleur. Je vous invite à découvrir cette nouvelle politique pour mieux connaître les grandes orientations, les thèmes et les objectifs de cette dernière et vous en imprégner afin de les appliquer au quotidien. Le succès de cette politique réside dans l'engagement de tous.

Cordialement,

Nathalie Rochon

Mairesse de Piedmont



La Municipalité de Piedmont regroupe près de 3300 habitants permanents répartis sur un territoire de **24,68 kilomètres carrés**. Située à 60 km au nord de Montréal, la municipalité bénéficie de grands espaces verts, dont **22 % sont protégés**. On compte notamment la réserve Alfred-Kelly abritant plusieurs espèces à statut précaire ainsi que des peuplements forestiers rares. La municipalité est parcourue par la rivière du Nord, qui coupe son territoire en deux, ainsi que deux axes routiers de l'autoroute 15 et de l'autoroute 117. Située au sein d'une vallée montagneuse, Piedmont offre entre autres à ses résidents et aux touristes des activités axées principalement sur la nature, valorisant ses espaces de plein air, ses centres de ski et de glisse, le golf et le parc linéaire du Ptit train du Nord, et comporte aussi un petit secteur industriel et quelques commerces. Dû à son potentiel touristique, un 30 % additionnel de la population est également constituée de villégiateurs saisonniers.

Compte tenu de son occupation du territoire, la municipalité fait face à plusieurs problématiques environnementales. Il est possible de regrouper ces problématiques en cinq enjeux principaux : l'eau (la gestion des eaux pluviales, la gestion des bandes riveraines), l'air (la gestion des gaz à effet de serre), les nuisances (la gestion des espèces exotiques envahissantes), la gestion des matières résiduelles, ainsi que le sol (la gestion des pesticides).

La municipalité de Piedmont est depuis longtemps soucieuse de la protection de l'environnement et du bien-être de ses citoyens à l'égard des enjeux environnementaux. Grâce à la mise en place d'un comité consultatif en environnement depuis 1992, les citoyens peuvent interagir avec la municipalité sur les sujets environnementaux qui leur tiennent à cœur.

Il est important de noter que la première politique environnementale de la municipalité de Piedmont avait été mise en place en mai 2009. Depuis, une version révisée a été présentée en juin 2013, et cette nouvelle politique avait permis la réalisation d'une foule d'actions ciblées dans le plan d'action 2013-2018. La municipalité présente donc maintenant une troisième version de sa Politique environnementale ainsi que son plan d'action 2021-2025.



LES GRANDS PRINCIPES

Les grands principes forment la base de la **vision** et des **valeurs** qui s'inspire des fondements du développement durable. Ils doivent servir de cadre de référence aux **orientations** et aux **actions** à mettre en place.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce principe doit être considéré comme la base de l'élaboration de toute action en environnement. Il est capital de considérer la capacité de support des écosystèmes dans tous les enjeux liés à l'environnement.

QUALITÉ DE VIE ET DE SANTÉ DES CITOYENS

Toute personne a le droit de vivre une vie saine et productive dans un environnement sain.

L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION ACTIVE

La municipalité de Piedmont est soucieuse d'encourager l'engagement et la participation active en environnement autant pour les individus que pour les organismes impliqués en environnement.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

Les mesures favorisant l'apprentissage, l'accès à l'information et la recherche doivent favoriser l'effervescence d'idée ou d'application en environnement.

PRÉVENTION

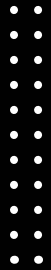
La municipalité de Piedmont se doit d'agir en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

CONSOMMATION RESPONSABLE

Des mesures doivent être prises en vue de rendre plus responsable l'utilisation des matériaux et des objets nécessaires au bon fonctionnement d'une municipalité sur le plan social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

PRÉCAUTION

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.



LES ACTEURS EN ENVIRONNEMENT À PIEDMONT

De façon générale, il s'avère que les citoyens sont les acteurs les plus importants au niveau de l'environnement, car ils ont un pouvoir d'influence considérable dans la majorité des enjeux identifiés. La prise en compte de leurs intérêts ainsi que leur participation est essentielle à la réalisation d'un plan d'action.

L'élaboration de la politique environnementale et du plan d'action tient compte aussi de divers échanges, discussions et activités d'un comité citoyen formant le comité consultatif de l'environnement. La municipalité régionale de comté (MRC) est le second grand acteur d'envergure, puisqu'il a une influence et même des compétences sur certains enjeux au sein même du territoire de la municipalité, notamment la gestion des matières résiduelles.

De plus, l'agence de bassin versant de la rivière du Nord est le troisième grand acteur d'importance qui permet, lui aussi, une meilleure coordination entre les municipalités. Et, le gouvernement est le dernier grand acteur clé, notamment par son rôle de source de financement essentiel.

Tableau

Acteurs du territoire de Piedmont et les différents enjeux auxquels ils sont reliés

Acteur	Enjeux	Intérêt	Implication dans la problématique et responsabilités
Citoyens	Eaux pluviales	Diminution des risques d'érosion et amélioration de la qualité de la Rivière du Nord	Respect de la réglementation par rapport aux fossés d'écoulement des eaux; Entretien des fossés d'écoulement des eaux
	Plantes envahissantes	Sécurité	Détection des colonies et éradication des plantes envahissantes présentes sur leur terrain
	Gaz à effet de serre	Économie financière	Usage écoresponsable de la voiture, de l'électricité et de l'eau
	Matières résiduelles	Économie financière	Triage des déchets
	Pesticides	Sécurité	Usage de pesticide autorisé par la municipalité
Propriétaires riverains	Bandes riveraines	Diminution des risques d'érosion et amélioration de la qualité de la Rivière du Nord	Respect de la réglementation par rapport aux bandes riveraines; Revégétalisation de leur terrain; Préservation de la bande riveraine
Promoteurs de projet	Eaux pluviales	Diminution des risques d'érosion	Respect de la réglementation par rapport aux fossés d'écoulement des eaux; Entretien des fossés d'écoulement des eaux
Organismes de protection des milieux naturels	Plantes envahissantes	Conservation des milieux naturels	Contrôle des colonies de plantes envahissantes sur le territoire qui leur est associé
Agence de bassin versant de la rivière du Nord	Eaux pluviales	Amélioration de la qualité de la Rivière du Nord	Contrôle de la qualité de l'eau
	Bandes riveraines	Amélioration de la qualité de la Rivière du Nord	Sensibilisation et implication des propriétaires riverains
	Plantes envahissantes	Amélioration de la qualité de la Rivière du Nord	Coordination des efforts des diverses municipalités au sein du bassin versant
Municipalité régionale de comté	Bandes riveraines	Stabilisation des rives à risque	Financement de projets et d'efforts de stabilisation
	Plantes envahissantes	Éradication des risques associés aux plantes envahissantes	Coordination des efforts des diverses municipalités; Initiation de projets de lutte contre les plantes envahissantes
	Matières résiduelles	Respect de la réglementation gouvernementale	Planification territoriale
Villes voisines	Plantes envahissantes	Éradication des risques associés aux plantes envahissantes	Éradication des colonies présentes sur leur territoire
	Gaz à effet de serre	Réduction de leurs propres émissions	Facilitation d'un meilleur transport en commun intermunicipal
Gouvernement	Bandes riveraines	Assurer une saine gestion des bandes riveraines au sein de la province	Élaboration des lois et règlements
	Plantes envahissantes	Minimiser le risque posé par les plantes envahissantes au sein de la province	Financement d'initiative de lutte contre les plantes envahissantes
	Matières résiduelles	Assurer une saine gestion des matières résiduelles au sein de la province	Élaboration des lois et règlements

01.

.....

EAU

ORIENTATION 1

Améliorer la qualité de l'eau de la rivière du Nord et des autres cours d'eau sur notre territoire

La rivière du Nord représente le cours d'eau le plus important qui traverse Piedmont sur une distance excédant neuf kilomètres. Cependant, malgré le fait que son bassin versant soit reconnu pour ses attraits récréotouristiques, la rivière du Nord est peu utilisée à des fins récréatives. L'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) a mis en place un programme d'échantillonnage qui permet un suivi des paramètres de qualité de l'eau au fil des années.

Certes la qualité de la rivière du Nord est nettement supérieure qu'il y a plusieurs années, majoritairement grâce à la construction de stations d'épuration des eaux usées. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être consentis afin d'améliorer la qualité de l'eau. La Municipalité de Piedmont est membre depuis

1993 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts qui possède une station de traitement des eaux usées sur le territoire de la municipalité de Piedmont. Cette installation de traitement des eaux usées dessert plus de 1450 bâtiments résidentiels et commerciaux à Piedmont. En moyenne, la station de traitement des eaux qui collecte les eaux usées de Piedmont et de Saint-Sauveur rejette 7400 m³ d'eau traitée par jour dans la rivière du Nord. Depuis 2018, la Régie poursuit la mise à niveau de ses équipements de traitement pour maintenir la pérennité de ses installations et améliorer la protection de l'environnement. Des investissements d'environ 3000000 \$ au cours des années 2019 à 2022 y sont réalisés.

D'autre part, les citoyens manifestent leur intérêt d'avoir un accès à la rivière afin de pratiquer des activités récréatives. D'ailleurs, il y a actuellement plusieurs accès aménagés à la rivière, dont deux débarcadères pour les canots soient au parc Gilbert-Aubin et au parc du chemin du Pont.



Pont Gérard-Boisclair



Rivière du Nord

ORIENTATION 2

Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau potable

L'eau potable alimentant le réseau d'aqueduc provient de trois puits situés à proximité de la rivière du Nord. On retrouve dans cet aquifère une quantité appréciable d'eau de bonne qualité. Ainsi, la municipalité de Piedmont distribue quotidiennement 1600000 litres d'eau potable (525000 gal. Us) par le biais de son réseau d'aqueduc. C'est donc l'équivalent d'un peu plus de 500 litres par personne qui sont distribués chaque jour.

Un rapport commandé par la municipalité en 2019 indiquait la présence élevée de manganèse dans les puits d'alimentation de l'aqueduc municipal. De nouvelles données ont amené Santé Canada

à recommander des normes plus sévères sur la concentration de manganèse dans l'eau potable. Afin d'améliorer la qualité de l'eau et ses propriétés esthétiques comme la diminution de dépôt de sédiment et de matières en suspension dans l'eau, des systèmes de traitement ont été proposés à la municipalité. Ces options sont toujours à l'étude présentement.

La municipalité possède aussi un autre puits dont le poste de pompage est situé le long du boulevard des Laurentides qui est utilisé pour l'arrosage et le nettoyage. L'arrosage des aménagements paysagers de la municipalité utilise donc de l'eau brute non traitée réduisant le recours au produit requis pour le traitement d'une eau potable. Ultimement, la mise aux normes de ce quatrième puits est prévue.



Parc du chemin du Pont

ORIENTATION 3

Optimiser les techniques de gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est un aspect important à considérer par la municipalité afin de permettre de conserver une meilleure qualité d'eau des cours d'eau s'écoulant sur le territoire de Piedmont. Ce sont 55 kilomètres de route qui sillonnent le territoire montagneux qui collecte les eaux pluviales tantôt dans des fossés routiers et parfois dans des égouts pluviaux. Ces eaux doivent être gérées afin de ne pas causer de problématique d'érosion ou de sédimentation autant dans les différents milieux hydriques qui reçoivent ces eaux que les propriétés qui bordent les infrastructures qui les canalisent.

L'urbanisation d'une municipalité se traduit par l'imperméabilisation des surfaces, attribuable à la mise en place de routes, toitures, stationnement et allées en asphalte ou en béton, et autres. Ceci corrèle avec une réduction des surfaces végétalisées. Or, lors des périodes de précipitations ou de fonte des neiges, la présence de surface imperméable empêche l'infiltration de l'eau dans le sol et augmente le ruissellement. Par conséquent, les eaux qui ruissellent sur ces surfaces imperméabilisées entraînent avec elles des polluants tels que des métaux lourds, des produits pétroliers, des sels de voirie, des pesticides, des engrais chimiques, du sable, etc.. Ensuite, ces différentes substances aboutissent dans la rivière du Nord ce qui contribue à sa contamination. Les eaux de ruissellement qui passent par le réseau d'égout pluvial sont rejetées dans la rivière sans

traitement à la station d'épuration.

Aussi, lorsqu'il y a des pluies intenses, le réseau d'égout pluvial est incapable de gérer cette importante quantité d'eau. Ainsi, Piedmont a déclaré au printemps 2019 l'état d'urgence en raison des hauts niveaux des eaux de la rivière du Nord et des fortes précipitations.

Jusqu'à présent, des actions ont été mises en place à Piedmont pour effectuer la gestion des eaux pluviales. Des stationnements commerciaux non pavés sont aussi présents près de la rivière du Nord permettant en partie l'infiltration des eaux pluviales. À l'automne 2018, le Ministère des Transports du Québec a construit un bassin de sédimentation sur la route 117 près du chemin de la Gare permettant une meilleure régulation des eaux pluviales.

Des suggestions d'amélioration concernant le nettoyage et l'entretien des fossés, qui sont en majorité du domaine public, reviennent à la municipalité. Cela comprend la vidange des sables accumulés dans les fossés principaux, la réparation des dommages aux infrastructures et aux pentes, le remplacement de la végétation endommagée ainsi que le fauchage annuel. C'est un aspect important dont tient compte la municipalité de Piedmont puisqu'une fois les eaux pluviales écoulées des fossés au réseau d'égout pluvial, elles sont directement rejetées dans le cours d'eau le plus proche. Par conséquent, il est important de végétaliser les fossés de sorte à favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et réduire la concentration de contaminants.



ORIENTATION 4

Contrôler l'érosion

Une bande riveraine bien végétalisée assure une certaine capacité de rétention des éléments nutritifs provenant du bassin versant. De plus, cette végétation permet la filtration des nutriments et des polluants du sol qui peuvent atteindre la rivière du Nord par ruissellement. Ceci réduit ainsi l'apport de sédiments et limite la contamination de l'eau. Cela dit, le manque de couvert végétal causé par le déboisement des bandes riveraines aux abords de la rivière favorise l'érosion des berges et réduit la diversité tant animale que végétale. C'est particulièrement problématique à Piedmont vu que le sol est très fragile et instable du fait de sa composition argileuse et sableuse.

Pour ces mêmes causes, les problématiques d'érosion des berges sont préoccupantes puisqu'elles s'accroissent d'elles-mêmes et s'accompagnent d'un apport important de sédiments dans la rivière du Nord. L'érosion peut aussi être une source de préoccupation de sécurité des riverains qui habitent les rives de cours d'eau. Cette situation risque d'être accentuée à cause des changements climatiques qui engendrent une augmentation de la fréquence et de l'importance des événements météorologiques extrêmes conduisant à l'érosion.



Bande riveraine — Parc du chemin du Pont



Rivière du Nord

Afin de réduire les risques de dommages causés par l'érosion des sols, la municipalité doit planifier l'aménagement de son territoire pour limiter les activités dans les zones à risque d'érosion. La municipalité doit aussi gérer avec précaution l'aménagement de ces infrastructures comme les routes et les fossés en secteur montagneux ou à proximité de la rivière du Nord, de la rivière à Simon et du Grand ruisseau afin de les conserver en bon état et d'empêcher l'érosion et la sédimentation dans les milieux hydriques à proximité. Cela représente un défi d'autant plus important à Piedmont puisque la municipalité est située sur un terrain montagneux. Les problèmes sont, ainsi, exacerbés étant donné le fait que la vitesse d'écoulement est plus élevée ce qui s'avère un facteur important relativement à l'érosion des sols.

Lors de travaux, l'érosion est, d'autant plus importante, due à la perturbation du sol. De ce fait et afin de limiter l'apport de sédiments dans la rivière du Nord, il est primordial d'installer une barrière à limon dans les fossés lors de la préparation des chantiers, tel que mentionné dans le Règlement sur les normes de construction et de municipalisation des chemins. Cela permettra d'isoler le chantier de construction. Afin d'assurer la mise en application, une inspection devrait être réalisée sur chaque chantier par un inspecteur municipal.

Une autre solution serait d'établir une réglementation qui oblige les citoyens à diriger leurs eaux pluviales récupérées sur un toit incliné et à les détourner vers une surface perméable. Le débranchement des gouttières est le moyen le plus efficace d'agir sur un cadre bâti déjà existant par rapport à la gestion des eaux pluviales. En détournant les eaux de pluie à la source, cela permettrait d'atténuer les périodes de pointe lors de pluies torrentielles. Par le fait même, cela permettra de réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'augmenter la qualité de l'eau rejetée. De plus, le fait de permettre l'infiltration sur la propriété participera à la recharge de la nappe phréatique.



02.
.....

AIR

ORIENTATION 1

Diminuer l'émission de gaz à effet de serre et réduire toute pollution atmosphérique

En 2009, la Municipalité de Piedmont a mandaté la firme ZEROCO2 pour réaliser l'inventaire de GES sur son territoire, dans le but d'identifier ses principales sources d'émissions municipales. Les émissions de GES de Piedmont peuvent être réparties en deux sections soit les émissions corporatives et collectives.

LES ÉMISSIONS CORPORATIVES

Les émissions corporatives sont générées par les activités administratives municipales provenant des secteurs des bâtiments municipaux et autres installations, des équipements motorisés municipaux et de traitement des eaux usées. Le traitement des eaux usées de Piedmont est la source principale d'émission corporative, car elles émettent du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (N₂O) lors du traitement des eaux et des boues. L'impact négligeable de la consommation d'énergie par les bâtiments de Piedmont est dû au fait qu'ils sont alimentés majoritairement par l'hydroélectricité et par la location de deux voitures électriques pour le service de l'urbanisme et de l'environnement.

Plusieurs recommandations avaient été formulées par la firme retenue pour la rédaction de l'inventaire des GES. Un suivi de la mise en place de ses mesures et la réalisation d'un nouvel inventaire pourrait permettre de voir l'évolution des efforts de réduction de GES effectué par la municipalité de Piedmont.

LES ÉMISSIONS COLLECTIVES

Les émissions collectives sont générées par les activités liées au territoire. Celles-ci incluent principalement la gestion des matières résiduelles et du transport routier. Les chiffres démontrent que le transport a la plus grande part des émissions globales de la Municipalité de Piedmont.

Dans le respect de son plan d'action initial, la Municipalité de Piedmont a organisé son territoire de telle sorte qu'il puisse être écoénergétique. Premièrement, par le changement d'une partie de ses ampoules classiques qui servent à éclairer l'extérieur et la signalisation par des ampoules à diode électroluminescente (DEL). Il y a présentement un projet en cours afin de compléter l'ensemble de l'éclairage. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a récemment installé sur la route 117 à Piedmont, des lampadaires de type DEL. Ces ampoules consomment entre 50 à 90 % moins d'énergie que les ampoules classiques. Le stationnement incitatif (avec abri à vélos), ainsi que le transport collectif sont des actions qui contribuent aussi à la diminution des émissions.



ORIENTATION 2

Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques ont déjà un impact important dans plusieurs aspects de nos vies. Selon le consortium Ouranos, la température au Québec se serait déjà réchauffée de 1 à 3 degrés et pourrait atteindre 3 à 4 degrés en 2050, et ce, même si une réduction importante des GES est effectuée au courant des prochaines années.

En plus d'une hausse de la température moyenne, les changements climatiques ont pour effet, entre autres, d'augmenter la fréquence et l'intensité des précipitations cumulées et des inondations, le nombre de cycles gel-dégel, le nombre et la durée des vagues de chaleur, le nombre et l'intensité des phénomènes météo extrêmes.

Tous ces changements ont un impact sur la santé des gens par la diminution de la qualité de l'air affectant la santé pulmonaire et par l'exposition prolongée à la chaleur. Les écosystèmes naturels et les espèces qui y vivent font aussi face à un dérèglement de l'équilibre parfois fragile entre certaines espèces et le climat. Ces bouleversements mettent en péril certaines espèces vulnérables, forcent la migration d'espèces et permettent à des espèces exotiques envahissantes de s'établir. Les infrastructures font face à une usure prématurée soit par les cycles gel-dégel plus fréquents ou par des conditions météo extrêmes plus fréquentes. Des problèmes structurels comme l'augmentation des débits de pointe des égouts pluviaux et des pertes de performances optimales causées par la présence d'îlots de chaleur doivent être considérés lors de la conception des ouvrages dorénavant.

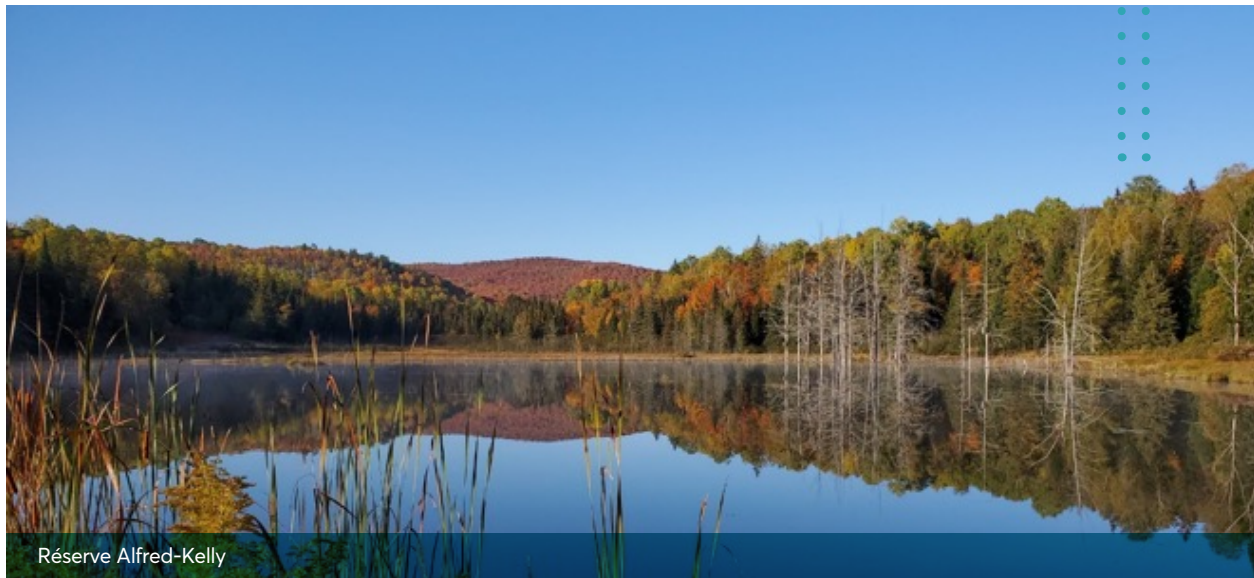


Sentier Rang 7

Nous devons donc tous nous adapter à de nouvelles conditions climatiques et des solutions d'adaptation doivent être implantées afin de pallier à ces changements. Plusieurs solutions existent déjà et permettent de réduire les impacts des changements climatiques soit la transformation d'espace bétonné en espace vert, le surdimensionnement d'ouvrages de captation des eaux pluviales, l'implantation de systèmes d'avertissement en cas de chaleur intense, le débranchement des gouttières au réseau de collecte des eaux pluviales ou la réalisation de

campagnes de sensibilisation aux impacts des changements climatiques.

Plusieurs solutions peuvent être mises en place pour pallier aux effets des changements climatiques soit par le verdissement des surfaces bétonnées pour réduire les îlots de chaleur et les effets de l'érosion des pluies intenses, l'adaptation de l'aménagement des infrastructures pour faire face aux nouvelles conditions climatiques ou encore la mise sur pied de campagnes de sensibilisation identifiant des solutions.



Réserve Alfred-Kelly



03.



NUISANCES

ORIENTATION 1

Réduction et contrôle des nuisances lumineuses et sonores

La municipalité de Piedmont a un territoire majoritairement résidentiel. Elle est coupée par l'autoroute des Laurentides et le boulevard des Laurentides (route 117) qui sont des sources de nuisances sonores et lumineuses importantes. Quant à son secteur industriel, il est concentré plutôt dans le centre du boulevard des Laurentides apportant ainsi de façon ponctuelle quelques sources de pollution sonore et lumineuse à cause de ses activités et de la présence de camions lourds.



Piste multifonctionnelle du chemin des Frênes



ORIENTATION 2

Sensibiliser à l'embellissement des propriétés

Par ailleurs, la municipalité travaille activement à obtenir un territoire distinctif dont les citoyens peuvent être fiers soit par exemple par l'embellissement des espaces publics. Aussi, la municipalité récompense, entre autres, certains propriétaires de résidences privées par son concours annuel Villes et Villages fleuris.

Le territoire de la municipalité de Piedmont est l'hôte d'une grande diversité d'organismes qu'il s'agisse des faucons sur les falaises, des poissons dans ses cours d'eau et des champignons dans ses sous-bois. Ces organismes sont protégés par une foule de règlements qui limite l'abattage d'arbre, protège les cours d'eau, les milieux humides et leurs rives, et ils sont aussi conservés sur 22 % du territoire grâce à la réserve naturelle Alfred-Kelly, aux parcs municipaux, au parc linéaire du P'tit Train du Nord, aux divers monts de skis et au terrain de golf.

Il est très important de souligner que l'organisme, Conservation Nature Canada, a acquis en 2010, à Piedmont, un terrain de 4,7 kilomètres carrés devenu la Réserve naturelle Alfred Kelly. Cette réserve assure une protection à perpétuité des organismes qu'elle abrite.

En outre, la Municipalité a acquis la Sablière Desjardins en 2007 et les Carrières T.V. Charbonneau Inc. en 2010 situées en plein cœur de la municipalité pour en faire un grand parc naturel d'environ 18,7 hectares. De plus, la Municipalité est nouvellement propriétaire de 41,4 hectares limitrophe à la réserve naturelle Alfred Kelly afin d'augmenter la superficie conservée et pérenniser le sentier de la Wizzard. Plusieurs

autres terrains à vocation de conservation du milieu naturel ont donc été acquis au cours des dernières années.

Toutefois, certaines espèces exotiques envahissantes mettent en péril le fragile équilibre de nos écosystèmes. Sur le territoire de Piedmont se retrouvent certaines plantes envahissantes et des insectes envahissants. Relativement aux espèces envahissantes, trois retiennent l'attention de la Municipalité, il s'agit de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et de l'Agrile du frêne (*Agrilus planipennis*). Le contrôle de ces trois espèces exige des efforts soutenus répartis sur plusieurs années. À ce titre, la prévention est le moyen le plus efficace de se prémunir contre ces trois espèces. À noter, l'article 6 du Règlement numéro 865-19 concernant les nuisances prohibe déjà de planter ou de laisser pousser à maturité ces plantes sur son terrain.

La municipalité possède un recensement restreint des diverses colonies de plantes envahissantes sur son territoire. La gestion de cette menace et des risques qu'elle implique en est donc fort compliquée. Il va sans dire que la création d'une carte recensant les colonies de plantes envahissantes et de ravage de l'agrile du frêne est donc une étape préliminaire importante à l'initiation d'un effort de lutte contre ces plantes envahissantes au sein de Piedmont. La participation des citoyens permettrait un suivi facilité des lieux fréquentés.

Chacune des trois espèces a des particularités qui leur sont propres, et qui demandent des approches de contrôle et d'éradication différentes. Sans contrôle, les diverses colonies de ces plantes et insectes présentes sur le territoire continueront de croître, et pourront même créer de nouvelles colonies, continuant de se répandre au sein de la municipalité et au-delà.



04.
.....
GESTION DES
MATIÈRES
RÉSIDUELLES

ORIENTATION 1

Promouvoir la réduction des déchets de façon à éviter l'enfouissement

Une meilleure gestion des matières résiduelles passe inévitablement par un changement de nos comportements de consommation afin de limiter les coûts et les effets environnementaux de l'utilisation des objets que nous consommons. Selon les statistiques municipales, chaque citoyen de Piedmont aurait produit 247 kg de déchet en 2020 tandis qu'au Québec, en 2012, chaque citoyen aurait produit 285 kg de déchet. La figure 5 présente la composition de matières résiduelles collectées à Piedmont en 2020, cette figure inclut les collectes de tous les conteneurs résidentiels et commerciaux collectés, les collectes de résidus végétales, l'écocentre et le contenu des bacs roulants.

Toutefois, les efforts de sensibilisation doivent continuer afin d'obtenir des résultats et réduire la quantité de matières enfouies. Les matières enfouies génèrent une pollution des sols et des eaux souterraines, produisent des gaz à effet de serre et nuisent à la santé des populations vivant à proximité des lieux d'enfouissement.

Afin de favoriser de meilleures pratiques, la municipalité a mis en place, en 2019, une politique municipale d'événements écoresponsables visant à réduire l'empreinte écologique des activités de la municipalité. Le principe de priorisation grâce à l'acronyme 3RV est au cœur de cette politique. Les mots qui forment cet acronyme sont : Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser.

Mentionnons que le bâtiment de l'hôtel de ville de la municipalité de Piedmont a obtenu, en 2018, l'attestation Performance dans le cadre du programme reconnaissance ICI on recycle de l'organisme Recyc-Québec.

En plus de s'impliquer à réduire les quantités de déchets produits par la municipalité, des programmes ont été mis en place par cette dernière pour récupérer et recycler certains objets tels que des contenants pour le recyclage de cartouches d'encre, de batteries, de masques de procédure et de bouchons de liège. De plus lors des journées de la Foire de l'environnement et des journées Grand Ménage, d'autres objets sont récupérés tels que des ampoules, des appareils électroniques, du styromousse et des documents confidentiels incluant des CD et des clés USB.

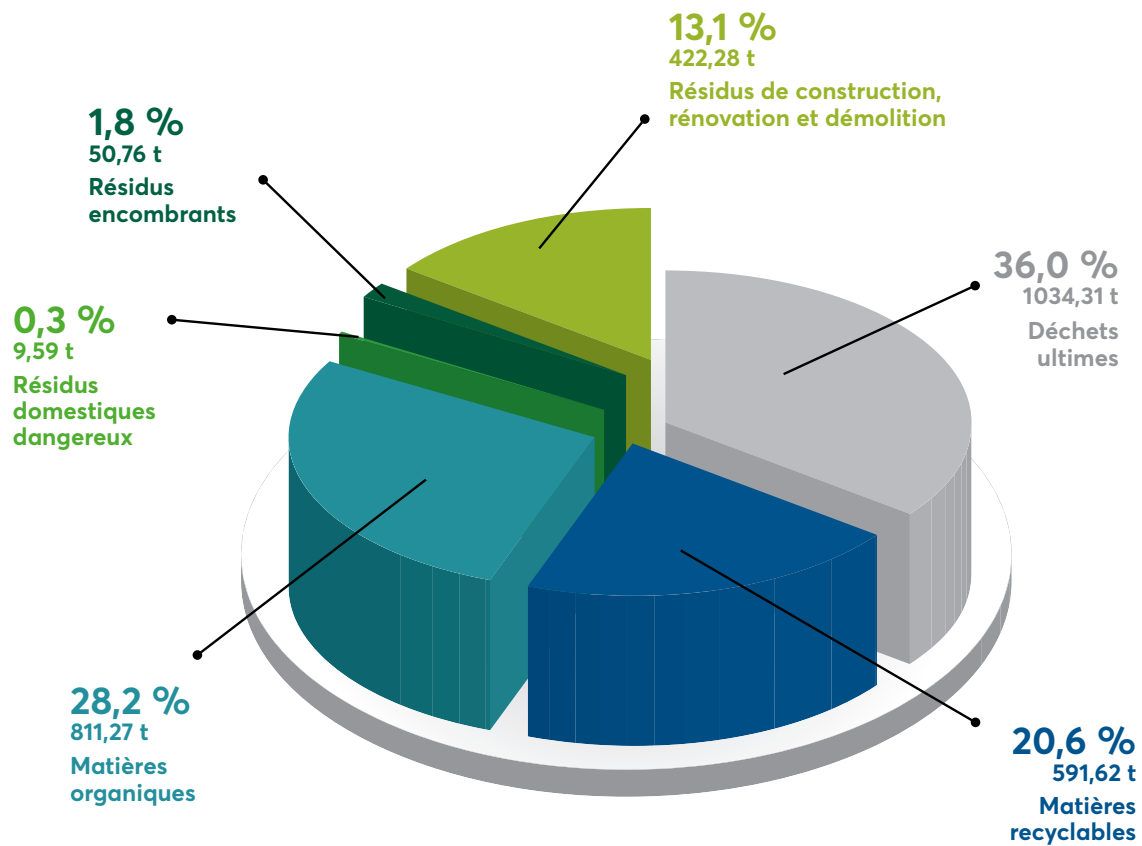


Foire de l'environnement 2021



Comité consultatif en environnement 2021

Composition des matières résiduelles collectées à Piedmont en 2020



Corvée citoyenne de nettoyage 2013

ORIENTATION 2

Poursuivre le plan de gestion des matières résiduelles

Sur le plan général de la gestion des matières résiduelles, la Municipalité de Piedmont est performante. Grâce à sa politique environnementale et son plan d'action (2013-2018), elle a su consolider ce domaine en soulevant les enjeux les plus importants et en apportant des mesures permettant d'y répondre.

Le système de collecte de la municipalité est déjà bien implanté. En ce qui a trait aux autres types de déchets tels que les matériaux de construction, les encombrants ou encore les résidus domestiques dangereux, les citoyens ont l'obligation de s'en départir par le biais de l'écocentre situé dans la Ville de Saint-Sauveur, site partagé avec quatre municipalités.

Depuis 2015, une part importante de la gestion des matières résiduelles relève désormais de la MRC des Pays-d'en-Haut que ce soit au niveau de la planification stratégique, de la gestion des équipements ou encore de l'octroi des contrats de collecte. En collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, les trois MRC ont mis sur pied un plan de gestion des matières résiduelles conjoint (PGMR 2016-2020) qui découle de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2015. À travers ce plan, les MRC ont défini des orientations, des enjeux et des objectifs à atteindre, le tout en conformité avec la politique. La révision de la Politique par la MRC des Pays-d'en-Haut est présentement en cours.

En 2018, la municipalité a présenté sa nouvelle version de son bottin vert destiné à ses citoyens. C'est un document qui regroupe des informations sur l'environnement et l'écologie. On peut par exemple retrouver de bonnes pratiques relatives à la gestion des matières résiduelles telles que les matières acceptées dans chaque collecte, des trucs et astuces ou encore des informations concernant l'écocentre.

De concert avec la MRC, une mise à niveau de l'écocentre est prévue dans les prochaines années ainsi que des activités de démantèlement et réemploi. La Municipalité participe aussi depuis 2019 à une collecte incitative auprès de ses commerces qui implique le concept de «pollueur-payeur».





05.

.....

SOL



ORIENTATION 1

Gestion des pesticides

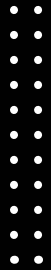
La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement numéro 872-20 relatif à l'utilisation des pesticides pour assurer le bien-être de ses citoyens et le maintien de la qualité de l'environnement physique de son territoire entré en vigueur le 1er janvier 2021. En effet, les pesticides peuvent avoir des impacts nocifs pour la santé humaine et l'environnement, ils peuvent contaminer l'eau, l'air et le sol, ainsi que la biodiversité. Son utilisation pour des fins esthétiques doit être encadrée afin d'en limiter l'application. La Municipalité n'utilise depuis des années que des biopesticides pour l'entretien des espaces publics.



Jardin communautaire



Dindon sauvage (Meleagris gallopavo) à Piedmont



MISE EN OEUVRE DE LA **POLITIQUE** **ENVIRONNEMENTALE**

En adoptant une politique environnementale, la Municipalité de Piedmont s'engage à mettre de l'avant les efforts requis pour les conditions nécessaires tant en ce qui concerne les ressources techniques, financières et humaines pour réaliser les actions fixées au plan d'action 2021-2025.

Le plan d'action 2021-2025 découlant de la politique environnementale visera à réaliser des solutions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés. Les actions toucheront à toutes les sphères d'activités municipales liées à un enjeu environnemental. Le plan d'action identifiera des cibles, des intervenants ainsi que des indicateurs de coûts tout en incluant un échéancier et un calendrier de réalisation des différentes actions à mettre sur pied. Un bilan global du plan d'action permettra de faire l'état de la situation et de produire des recommandations sur l'efficacité des mesures ayant été prises.

Le suivi du plan d'action environnemental sera assuré par le service de l'urbanisme et environnement qui a été mandaté pour concrétiser la mise en œuvre des actions dans les différents services municipaux. Le bilan annuel des actions réalisées sera présenté aux membres du Comité consultatif en environnement afin de démontrer l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.







CONCLUSION

La Municipalité de Piedmont s'engage à poursuivre et à intensifier la réalisation de **résultats concrets** en environnement avec l'adoption de la Politique environnementale de la Municipalité de Piedmont et de son **plan d'action 2021-2025**.

Chacun a droit à un environnement de qualité. Il est essentiel de voir à la protection de celui-ci afin que les générations actuelles et futures puissent continuer à en bénéficier.

Qu'il s'agisse de notre collectivité ou des employés municipaux, tous doivent s'approprier cette politique et se sentir impliqués et actifs dans l'exécution des actions.

C'est à notre tour, tous ensemble, d'atteindre les objectifs que nous nous fixons afin de **préserver notre environnement aujourd'hui pour les générations de demain**.

Service
**de l'urbanisme et
environnement**

450 227.1888

environnement@piedmont.ca

670, rue Principale, Piedmont QC J0R 1K0

piedmont.ca



Municipalité de
PIEDMONT